

# Parc national de la Réunion

## Objectif 09: Mettre en oeuvre une dynamique de projet global axé sur l'écotourisme

[...]

- **Mesure 9.1 - Valoriser et gérer les sites phares de manière exemplaire**

L'accent doit être prioritairement mis sur la valorisation des sites emblématiques, facteurs d'image du parc national et de la destination Réunion sur la pérennisation des espaces et itinéraires dédiés aux pratiques de loisirs de nature et sur la conduite de projets pilotes. La requalification des produits touristiques offerts aux différentes clientèles est également recherchée. Ainsi, en matière d'hébergement notamment, il convient de placer les structures au centre de la découverte et de la valorisation du parc national, dans une logique d'écotourisme (éco-gestion, éco-construction, interface avec les activités, structures thématiques,...). Une adaptation en particulier des gîtes publics de montagne localisés sur les sites majeurs isolés du parc, à fréquentation croissante, aux attentes des résidents et des touristes extérieurs, est également nécessaire. Ces structures d'hébergement contribuent en effet à l'image « Tourisme de pleine nature et découverte d'une île exotique » conférée à la destination Réunion.

### **Rôle de l'établissement public du parc national**

- Encourager, accompagner voire exiger l'exemplarité dans la valorisation, l'aménagement et la fonctionnalité des sites emblématiques et de leurs accès (Volcan, Maïdo, Bébou-Bélouve, Mafate, Piton des Neiges...) : accessibilité à tous (y compris en période de forte affluence), toilettes et gestion des eaux usées, gestion des déchets, gestion de l'énergie (notamment photovoltaïque), équipements innovants, lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Encourager le développement des transports collectifs (navettes) vers les sites emblématiques, notamment en période de forte affluence
- Inciter et participer à la mise en place d'un schéma stratégique d'accueil des visiteurs au volcan lors des périodes éruptives, définissant en particulier un accès facilité et sécurisé, par des moyens terrestres ou aériens
- Favoriser la remise aux normes et l'amélioration qualitative de tous les gîtes publics de montagne, notamment ceux emblématiques du coeur (Piton des Neiges, Volcan, Roche-Écrite, Bébou-Bélouve).
- Favoriser et accompagner le développement de structures d'accueil destinées à des clientèles spécifiques : campings et aires de campement organisés, refuges d'étape sur les grands itinéraires, bivouacs adaptés à des activités spécifiques...

### **Rôle des communes**

- Participer à l'aménagement des sites emblématiques pour ce qui relève de la compétence communale.
- Participer aux initiatives de gestion adaptée des périodes de forte affluence (phases éruptives, grandes manifestations, etc.) : développement des transports collectifs (navettes), gestion de la circulation, gestion des déchets, etc.

### **Autres acteurs opérationnels**

- État (Préfecture, EMZPCOI), Département, Région, EPCI, IRT, ONF

# Parc national de la Réunion

- GAL, MMM, AD2R
- Prestataires touristiques et autres professionnels du tourisme

[...]

Page 91 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2865

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 11:22